

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE BROUQUEYRAN ZONAGE



1. Rapport de Présentation

2. ZONAGE

3. Règlement National d'Urbanisme

4. Annexes

Dossier soumis à l'adoption par le Conseil Municipal ou le Comité d'Urbanisme de la Commune

Dossier soumis à l'adoption par le Conseil Municipal ou le Comité d'Urbanisme de la Commune

Dossier soumis à l'adoption par le Conseil Municipal ou le Comité d'Urbanisme de la Commune



ECHELLE : 1/5000



Commune de Brouqueyran

LEGENDE

Zone U dite constructible

Zone Ua constructible sous condition

Zone N dite naturelle

Secteur où les constructions sont autorisées.

Secteur où les constructions sont autorisées sous réserve qu'elles soient en relation avec une activité économique de la zone.

Secteur où les constructions ne sont pas admises, à l'exception de l'adaptation, la réfection ou l'extension des constructions existantes ou des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles.

